



ESPAGNE
2025-2027 CANDIDATE
AU CONSEIL DE DROITS
DE L'HOMME

Construire des liens de confiance et des ponts





L'Espagne et son action extérieure en matière de droits de l'homme

L'engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme est un élément distinctif et déterminant de l'action extérieure de l'Espagne, un reflet de son importance au niveau national et une exigence de la société espagnole. Notre pays a assumé des obligations très larges dans ce domaine, étant partie à huit traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et à neuf protocoles facultatifs.

L'Espagne attache une grande importance à devenir membre du Conseil des droits de l'homme (CDH) pour la **troisième fois** au cours de la période 2025-2027, après avoir été membre du Conseil au cours des deux périodes précédentes, de 2011 à 2013 et de 2018 à 2020. Avec cette candidature, l'Espagne donne un nouvel élan à son engagement ferme en faveur des droits de l'homme et, en particulier, du système multilatéral de protection et de promotion des droits de l'homme.

01



L'Espagne a assumé de nombreuses obligations en matière de protection des droits de l'homme et s'est soumise au contrôle des organes de traités internationaux.

Un bon exemple de l'engagement de l'Espagne en faveur de la protection des droits de l'homme est le **deuxième Plan national d'action pour les droits de l'homme**, élaboré avec la participation de la société civile, et adopté par le Gouvernement en juin 2023 pour une période de cinq ans (2023-2027) afin de continuer à faire progresser l'agenda des droits de l'homme, de garantir pleinement son exercice et de promouvoir de nouvelles avancées en matière d'égalité, de liberté et de justice sociale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Nous avons priorisé notre action extérieure en matière de droits de l'homme autour des objectifs suivants : la lutte contre la peine de mort ; la réalisation d'une égalité des chances réelle et effective entre les hommes et les femmes ; la lutte contre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle ; la défense et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, y compris les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, le droit aux soins ; et à la promotion des droits des personnes handicapées.



Engagements de l'Espagne en matière de protection et de promotion des droits de l'homme

02

Nous contribuons au bon fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et soutenons l'indépendance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous jouons un rôle actif au sein du Conseil des droits de l'homme et participons à la négociation des résolutions, aux débats et aux dialogues interactifs, en instaurant la confiance et en établissant des ponts.

Nous apportons des contributions substantielles à la consolidation du cadre normatif des droits de l'homme. L'Espagne promeut la ratification des conventions par le biais, notamment, des recommandations qu'elle adresse aux pays qui se soumettent à l'examen périodique universel. Nous donnons l'exemple : nous avons été le troisième pays à ratifier le Protocole Facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont nous faisons partie du groupe des amis, et nous avons été l'un des premiers pays à ratifier le Troisième Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous avons été le deuxième pays à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif.

Nous soutenons l'examen périodique universel (EPU) et y participons activement. L'EPU s'est avéré d'une valeur irremplaçable pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde. L'Espagne a fait l'objet de trois examens dans le cadre de ce mécanisme. Le quatrième cycle aura lieu en 2025. En outre, nous participons à toutes les sessions de l'EPU en adressant des recommandations à tous les pays examinés, faisant ainsi preuve de notre engagement envers un mécanisme dont les deux piliers essentiels sont l'universalité et le dialogue.

Nous sommes engagés auprès des organes de traités et des procédures spéciales. L'Espagne a ratifié tous les protocoles établissant des procédures de plaintes individuelles dans le cadre des conventions internationales auxquelles elle est partie. Dès 1991, l'Espagne a lancé une invitation ouverte et permanente à toutes les procédures spéciales (groupes de travail, rapporteurs spéciaux et experts indépendants) à visiter notre pays sur demande.

Nous promouvons les questions relatives aux droits de l'homme au sein du Conseil de sécurité. Au cours de ses cinq mandats au Conseil de sécurité, l'Espagne a plaidé pour que cet organe accorde l'attention nécessaire aux questions relatives aux droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme est une condition préalable à la paix. C'est pourquoi nous avons souligné l'importance de la prévention et de la lutte contre l'impunité dans les cas de violations des droits de l'homme ; et nous avons encouragé l'adoption d'un langage qui tienne compte des droits de l'homme dans la négociation des mandats pour les missions des Nations unies.





Dix objectifs pour la période triennale 2025-2027

03

01/ Nous jouerons un rôle actif dans la recherche **d'un terrain d'entente dans les consultations et les négociations**, tout en respectant les principes et les exigences de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Nous le ferons en contact permanent avec les pays membres et non membres du Conseil des droits de l'homme en construisant des ponts, en promouvant le dialogue et le rapprochement, et en renforçant la confiance entre les différentes sensibilités.

02/ Nous œuvrerons pour **l'égalité effective des chances entre les hommes et les femmes**, en promouvant la politique étrangère féministe qui intègre l'approche de genre dans tous les domaines de l'action extérieure. Nous continuerons à mettre en pratique notre engagement ferme en faveur de la prévention et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, dans toutes ses manifestations, conformément aux engagements internationaux, en particulier la convention d'Istanbul et la convention de Varsovie.

03/ La défense et la promotion des **droits économiques, sociaux et culturels** est également un domaine clé de l'action de notre pays. Nous continuerons à promouvoir les droits de l'homme à **l'eau potable et à l'assainissement**, dont la réalisation effective est à son tour une condition préalable à la réalisation d'autres droits tels que le droit à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

04/ Nous promouvons **la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination**, en particulier sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, y compris la dépénalisation des relations consensuelles entre personnes du même sexe. La lutte contre la discrimination profite à la société dans son ensemble, en contribuant au libre développement de tous les individus. La promotion de la diversité, sous toutes ses formes, contribue à des sociétés plus ouvertes, plus inclusives, plus équitables et plus tolérantes.





05 / Nous nous efforçons d'assurer le développement de mécanismes efficaces pour promouvoir le **droit de l'homme à un environnement sain, sûr et durable**. Un environnement sain est la base et la condition préalable du développement économique, de la durabilité et de la justice sociale. Notre pays joue un rôle actif dans les efforts mondiaux visant à renforcer la gouvernance environnementale, y compris ses implications en matière de sécurité humaine et de santé. Il est essentiel de préserver et d'améliorer notre environnement afin de garantir la pleine jouissance des droits de l'homme par tous.

06 / Nous travaillerons activement pour les droits des personnes handicapées. Nous continuerons à promouvoir une vision innovante des droits des personnes handicapées et nous participerons activement à la négociation de résolutions sur les droits des personnes handicapées dans le cadre des sessions du Conseil. La législation espagnole dans ce domaine est l'une des plus avancées au monde en matière de handicap et d'intégration, avec une **Stratégie relative aux droits des personnes handicapées 2022-2030**.

07/ Les nouvelles technologies ont un impact évident sur l'exercice des droits de l'homme, c'est pourquoi l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination doivent être assurées. L'Espagne s'engage à développer les droits numériques de manière éthique et responsable, en garantissant l'égalité d'accès pour tous.

08/ L'Espagne défend la **protection et la promotion de l'activité des défenseurs des droits de l'homme** en tant qu'agents positifs du changement. Leur travail est essentiel pour rendre visibles les situations d'injustice sociale, pour lutter contre l'impunité et pour promouvoir les processus démocratiques dans le monde entier. L'Espagne continuera à plaider pour garantir un environnement sûr et favorable à la défense des droits de l'homme et encouragera les pays à redoubler d'efforts pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme.

09/ Nous mettrons particulièrement l'accent **sur la participation active du secteur privé à la défense et à la promotion des droits de l'homme**. Les entreprises ont un impact considérable sur la vie des personnes et des communautés au sein desquelles elles opèrent. L'Espagne encourage donc la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en tant qu'outil de gestion des entreprises, en soutenant l'adoption de la législation européenne dans ce domaine. Elle va également rédiger une loi sur la **Protection des droits de l'homme, la durabilité et le devoir de diligence dans les activités commerciales**.

10/ Conformément à l'Agenda 2030, les droits de l'homme sont un élément essentiel de la coopération espagnole au développement, qui est la traduction de l'engagement de ses citoyens envers les pays et les communautés souffrant d'inégalités et de pauvreté dans ses multiples dimensions, en faveur d'un nouveau contrat social mondial pour un développement durable et équitable. Avec la nouvelle **loi sur la coopération au développement durable et la durabilité mondiale**, l'Espagne s'est engagée à consacrer 0,7 % de son PIB à l'aide au développement, avec une approche fondée sur les droits de l'homme et le genre, l'égalité et la diversité, comme nous l'avons réaffirmé à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.




ESPAGNE
2025-2027 CANDIDATE
AU CONSEIL DE DROITS
DE L'HOMME